

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE181

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« agglomération »,

les mots :

« unité urbaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.